



# Utilisation et recharge des véhicules électriques en entreprise

Juillet 2024

ENEDIS

# Contexte de l'étude

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité et entreprise de service public, Enedis s'engage pour faciliter la transition écologique des territoires, et en particulier l'arrivée des véhicules électriques. Depuis 2019, Enedis mène des études auprès des particuliers détenteurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables (VE et VHR) afin de mieux cerner leurs habitudes de mobilité et de recharge.

**Pour la première fois, Enedis publie les résultats d'une enquête menée en décembre 2023 auprès de plus de 300 entreprises ayant entamé l'électrification de leur flotte de véhicules légers (inférieur à 3,5 tonnes).**

En France, les véhicules de société représentent 15 % du parc roulant, et 42 % des véhicules électriques en 2024. L'échantillon a été construit de manière à avoir une population représentative des entreprises françaises ayant entamé l'électrification de leur flotte. Il a été redressé sur quatre critères :

## Taille de l'entreprise



## Localisation de l'entreprise



## Énergie de roulage (électriques vs hybrides rechargeables)



## Genre de véhicules (véhicules utilitaires vs de tourisme)



## À retenir : l'analyse d'Enedis

**Les entreprises qui ont entamé l'électrification de leur flotte de véhicules y trouvent un intérêt à la fois économique et environnemental. Elles sont bien avancées dans l'électrification de leur flotte (55 %).** Elles choisissent généralement une technologie (VE 100 % électrique ou bien hybride rechargeable), et si aujourd'hui la répartition entre VE et VHR est assez équitable, il semblerait que les entreprises dotées de VHR n'envisagent pas de nouvel achat de VHR dans la majorité des cas (58 %).

**Les entreprises équipent quasi systématiquement leur parking en solutions de charge, et y donnent accès à leurs salariés pour un usage personnel dans 30 % des cas.** L'usage des véhicules des entreprises interrogées est généralement compatible avec une recharge lente la nuit sur le parking d'entreprise. Il devrait permettre un pilotage dans la majorité des cas, pourtant aujourd'hui ce comportement bénéfique pour l'entreprise et vertueux pour le système électrique est loin d'être systématique : **seuls deux interviewés sur dix ont un dispositif de pilotage de la recharge. Des actions d'information et de pédagogie pourraient permettre de mettre en avant les**

**intérêts à piloter la charge et les solutions existantes sur le marché.**

Concernant l'expérience liée à l'utilisation des véhicules électriques de l'entreprise, les répondants évoquent spontanément nettement plus de points positifs (84 % des répondants) que négatifs (52 % des répondants). Ils évoquent surtout l'aspect économique (39 %), écologique (25 %) et pratique (12 %). Les principaux points négatifs relevés sont l'autonomie (27 %) et la complexité d'utilisation sur des longs trajets (12 %). En effet, le coût de possession total (TCO) d'un véhicule électrique léger est inférieur à celui d'un véhicule thermique malgré l'investissement initial et étant donné le gain sur le carburant et la maintenance. Ceci pose la question de la perception par les entreprises de la quantité et qualité de l'offre de recharge haute puissance en itinérance. **Des actions d'information sur le réseau de recharge rapide disponible en France et des services associés permettront d'encourager les entreprises à utiliser des véhicules électriques y compris pour la longue distance.**

# Synthèse



## Caractéristiques des VE en entreprise :

**Les entreprises interrogées sont avancées dans l'électrification de leur flotte**

**55 %** des véhicules des entreprises interrogées sont rechargeables (100 % électriques ou bien hybrides rechargeables). À noter que : pour deux entreprises interrogées sur dix, il n'y a qu'un véhicule dans la flotte.

C'est avant tout pour des raisons économiques (**51 %**) et environnementales (**29 %**), que les entreprises choisissent d'électrifier leur flotte.

La répartition entre VE et VHR est assez équilibrée, et généralement les entreprises optent pour l'une ou l'autre des solutions (rarement un mix des deux). Les entreprises dotées de VHR n'envisagent pas de nouvel achat de VHR dans la majorité des cas (**58 %**).



## Recharge :

**Les entreprises équipent leur parking de solutions de recharge**

**84 %** des entreprises disposant d'un parking ont installé des points de charge pour les VE, et **58 %** ont même un point de charge par véhicule rechargeable.

Les puissances des systèmes de charge installés varient entre 2 kW (prise simple) et 22 kW (borne triphasée).

**Un tiers** des entreprises autorisent leurs salariés à recharger leur véhicule personnel sur le système de charge du parking de l'entreprise.

Dès lors que l'entreprise dispose d'un parking avec au moins un point de charge, la recharge sur site est quasi toujours suffisante (dans **95 %** des cas).



## Comportement utilisateurs :

**Les véhicules électriques roulent moins que les thermiques**

Les véhicules thermiques et hybrides parcourent en moyenne **94 km** par jour contre **69 km** par jour pour les véhicules 100 % électriques.

De manière presque systématique, les véhicules sont utilisés en journée et reviennent sur le site professionnel la nuit avec assez peu de retour sur site durant l'heure méridienne.



## Pilotage de la charge :

**Le pilotage de la charge est peu adopté à date**

Les dispositifs de pilotage sont assez peu développés : **deux interviewés sur dix** utilisent un dispositif de pilotage de la recharge.

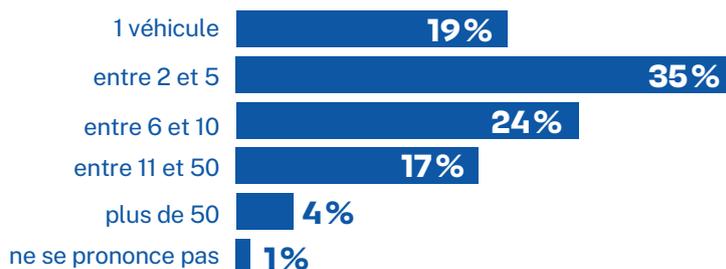
Ceux qui pilotent le font surtout eux-mêmes via la programmation de leurs bornes, pour maîtriser leur facture et/ou dans une démarche écologique pour réduire leur empreinte carbone.

## Quelles sont les caractéristiques des flottes de véhicules en cours d'électrification en France ?

Toutes énergies confondues, les flottes des entreprises interrogées comptent en moyenne 11 véhicules.

### Combien de véhicule compte votre flotte de véhicule d'entreprise (toutes énergies confondues : électrique ou thermique) ?

Base: tous (301)



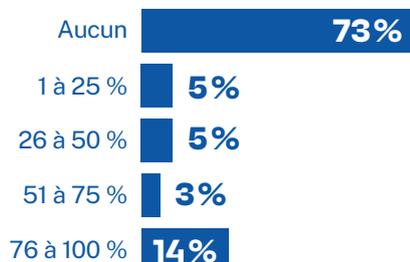
Les flottes sont principalement composées de véhicules de service affectés à un salarié pour une utilisation professionnelle (42 % de la flotte en moyenne) et de véhicules de fonction (39 %).

### Quelle est la part de ...

Base: tous (301)

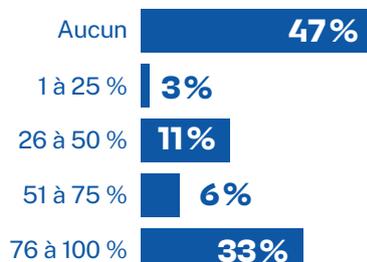
#### Pour les véhicules de services partagés

Moyenne 19 %



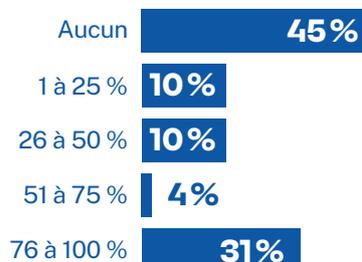
#### Véhicules de services affectés à un salarié pour une utilisation professionnelle

Moyenne 42 %



#### Véhicules de fonctions (utilisation possible par le salarié en dehors des heures de travail et du trajet domicile / travail)

Moyenne 39 %



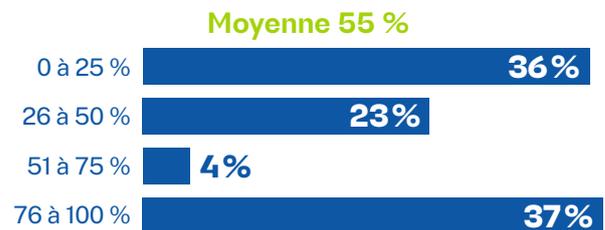
La répartition entre VE et VHR est assez équilibrée, et généralement les entreprises optent pour l'une ou l'autre des solutions (rarement un mix des deux). Les entreprises dotées de VHR n'envisagent pas de nouvel achat de VHR dans la majorité des cas (58 %).



## Quelle est la part de véhicules rechargeables (véhicule 100% électrique et hybrides rechargeables) parmi la flotte globale (thermique ...) aujourd'hui ?

Base: tous (301)

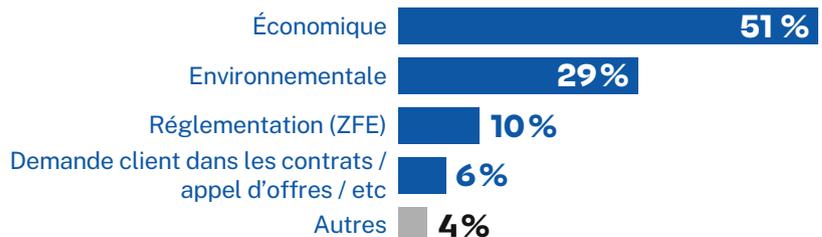
55 % des véhicules des entreprises interrogées sont rechargeables (100 % électriques ou bien hybrides rechargeables). À noter : pour deux entreprises sur dix, il n'y a qu'un véhicule dans la flotte.



## Pour quelle raison avez-vous commencé à électrifier de votre flotte ?

Base: tous (301)

C'est avant tout pour des raisons économiques (51 %) et environnementales (29 %), que les entreprises choisissent d'électrifier leur flotte. En effet, les personnes interrogées citent spontanément le gain sur les dépenses de carburant.



## Avez-vous sollicité l'appui d'un prestataire externe spécialisé (consultant, bureau d'étude) ?

Base: tous (301)

Les entreprises ne sollicitent que ponctuellement l'appui d'un prestataire externe spécialisé pour les accompagner dans l'électrification de leur flotte de véhicules.



OUI / NON

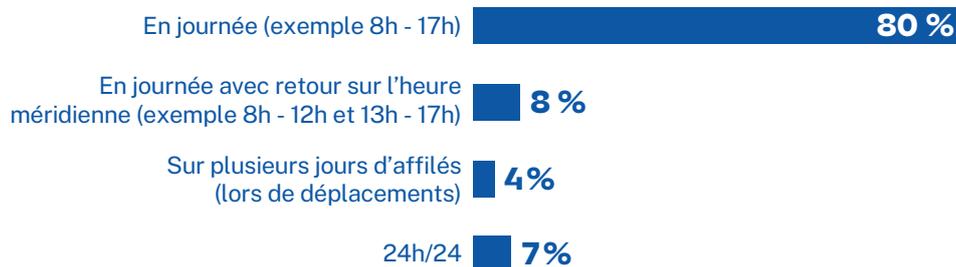
## Quels sont les principaux comportements observés chez les utilisateurs des flottes ?

L'autonomie des véhicules électriques augmente. Pour autant, les trajets longue distance sont encore surtout réalisés à l'aide de véhicules thermiques ou hybrides rechargeables : les véhicules thermiques et hybrides parcourent en moyenne 94 km par jour contre 69 km par jour pour les véhicules 100 % électriques.

De manière presque systématique, les véhicules sont utilisés en journée et reviennent sur le site professionnel la nuit avec assez peu de retour sur site durant l'heure méridienne.

### Sur quelles plages horaires sont généralement utilisés les véhicules électriques (100% ou hybrides rechargeables) de votre flotte?

Base: tous (301)

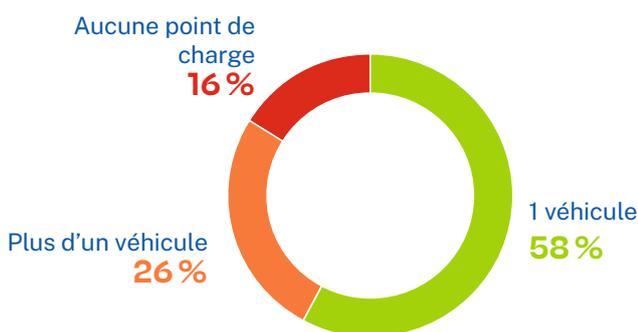


## Comment se déroule la recharge de ces véhicules ?

- Dans la majorité des cas (8 entreprises sur 10), un parking est installé sur le site de la société. Ce parking dispose d'une place par véhicule dans 85 % des cas. 58 % des entreprises disposant d'un parking ont installé un point de charge par véhicule rechargeable.

### Combien avez-vous de véhicules rechargeables par point de charge ?

Base: à ceux qui disposent d'un parking (238)



Si l'entreprise ne dispose pas d'un parking équipé, la recharge s'effectue dans un parking privé, sur l'espace public (voirie) ou au domicile du salarié (25 % des cas). La recharge s'effectue autant sur un temps dédié (recharge rapide) qu'en temps masqué (recharge lente la nuit ou durant le travail).

Dans le cas où le véhicule est rechargé au domicile du salarié, les frais associés à l'installation de recharge et à la consommation du véhicules sont pris en charge par l'entreprise ou par le salariés en fonction des répondants.

- Les puissances des systèmes de charge installés varient entre 2 (prise simple) et 22 kW (borne triphasée). À noter, que plus d'un tiers des répondants ne connaissent pas la puissance de leurs points de charge.
- Un tiers des entreprises autorisent leurs salariés à recharger leur véhicule personnel sur le système de charge de l'entreprise.
- Dès lors que l'entreprise dispose d'un parking avec au moins un point de charge, la recharge sur site est quasi toujours suffisante (dans 95 % des cas).
- Très peu (un répondant sur dix) dispose d'un contrat avec un prestataire pour la gestion de la charge de ses véhicules électriques sur son site (installation, maintenance, supervision voire pilotage de la charge).

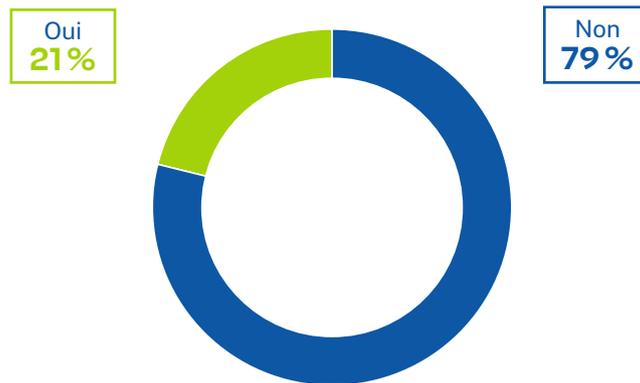
## La charge est-elle pilotée ?

Les dispositifs de pilotage sont assez peu développés : 2 interviewés sur 10 ont un dispositif de pilotage de la recharge.

Ceux qui pilotent le font surtout eux-mêmes via la programmation de leurs bornes, pour maîtriser leur facture et/ou dans une démarche écologique pour réduire leur empreinte carbone.

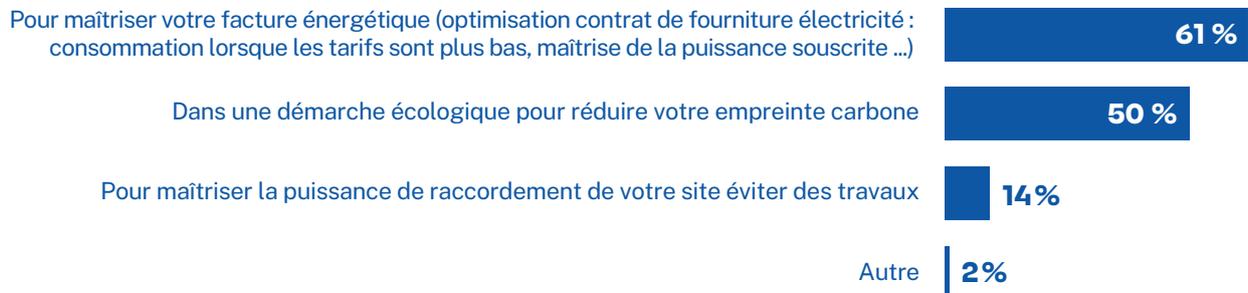
### Avez-vous un dispositif de pilotage de la recharge (pour choisir le moment de la recharge ou limiter sa puissance) ?

Base : à ceux qui disposent d'au moins un point de charge (199)



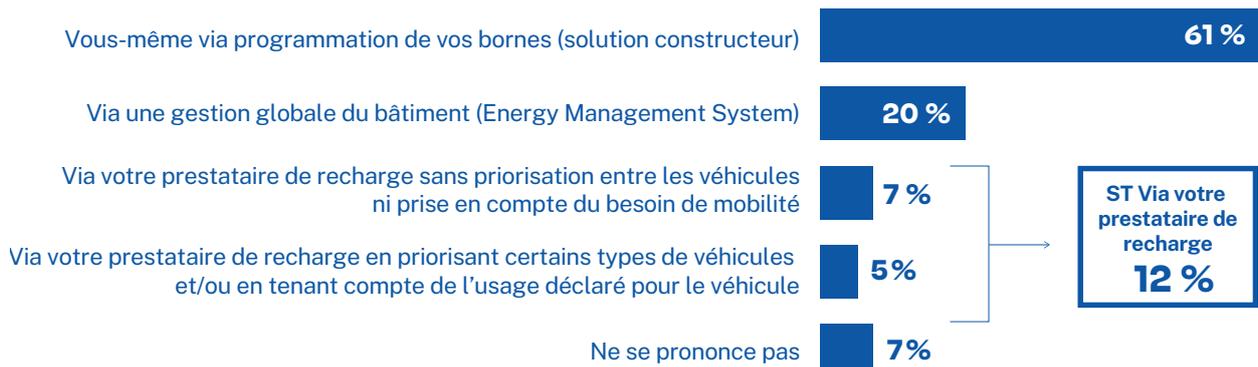
### Dans quel(s) objectif(s) pilotez-vous ?

Base : à ceux qui ont un dispositif de pilotage de la recharge (42)



### Comment pilotez-vous ?

Base : à ceux qui ont un dispositif de pilotage de la recharge (42)



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

 enedis.official

 @enedis

 enedis.official

# ENEDIS

Enedis  
4, place de la Pyramide  
92800 Puteaux  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 €  
R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
© Enedis